

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

*Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelaga-Maisonneuve*

Vice-présidence

*Mme Julie Brisebois
Village de Senneville*

*Mme Sophie Thiébaud
Arrondissement Le Sud-Ouest*

Membres

*M. Younes Boukala
Arrondissement de Lachine*

*Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

*M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève*

*M. Jérôme Normand
Arrondissement d'Ahuntsic –
Cartierville*

*M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de
Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine*

*M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

Le 23 août 2021

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE219057012

***Accorder un contrat à Toiture Trois Étoiles inc. pour
la réalisation des travaux de construction du lot
L0708 « Solins, gouttières et accessoires de toiture »
dans le cadre du projet de restauration patrimoniale
et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal-
Dépense totale de 1 253 162,60 \$, taxes incluses
(contrat : 1 089 706,61 \$ + contingences : 163
455,99\$) - Appel d'offres public IMM-15755 - (2
soumissionnaires)***

ORIGINAL SIGNÉ

Karine Boivin Roy
Présidente

ORIGINAL SIGNÉ

Julie Demers
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE219057012

Accorder un contrat à Toiture Trois Étoiles inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0708 « Solins, gouttières et accessoires de toiture » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 253 162,60 \$, taxes incluses (contrat : 1 089 706,61 \$ + contingences : 163 455,99 \$) - Appel d'offres public IMM-15755 - (2 soumissionnaires)

À sa séance du 4 août 2021, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat que le comité exécutif juge nécessaire de soumettre à la Commission.*

Le 12 août 2021 dernier, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence, et ce, en raison de la directive de confinement émise par le ministère de la Santé publique du gouvernement du Québec et en vigueur depuis la mi-mars dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus.

Au cours de cette séance, les responsables du Service de la gestion et de la planification immobilière ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat.

D'entrée de jeu, les personnes représentant le Service ont expliqué que le projet vise à maintenir et rétablir l'état physique de l'hôtel de ville afin d'assurer la santé et la sécurité des personnes ainsi qu'à poursuivre son utilisation tout en réduisant l'indice de vétusté et les risques de défaillance technique. Le présent lot vise principalement la fourniture de la main-d'œuvre, des matériaux, des équipements, du matériel et des services nécessaires pour exécuter tous les travaux de solins, de gouttières et d'accessoires de toiture du bâtiment.

L'appel d'offres public a été d'une durée de 26 jours. Parmi les 4 preneurs du cahier des charges, deux ont déposé une soumission qui a été jugée conforme. Il est à noter que 2

addendas mineurs ont été émis au cours de l'appel d'offres, sans impact sur le prix. Au terme du processus, le prix soumis par le soumissionnaire montre un écart de 39,00 % défavorable à la Ville par rapport à l'estimation de contrôle interne. On constate par ailleurs un écart de 80% entre le prix de l'adjudicataire et celui du deuxième plus bas soumissionnaire conforme.

Les Commissaires ont demandé des précisions et clarifications notamment sur la façon dont les estimés sont produits et révisés en cours d'appel d'offres ainsi que sur les délais dans la réalisation des travaux qui découlent de la COVID et de ses impacts.

Des précisions ont été données sur le prix des matériaux (notamment le cuivre), la rareté de la main-d'œuvre spécialisée dans un contexte de relance économique, le marché restreint dans ce domaine, la complexité du projet et l'échéancier de ce dernier, qui ne s'avèrent pas optimal en terme de mobilisation des équipes pour les soumissionnaires. Le nombre accru de chantiers dans le contexte de la COVID est également évoqué comme raison pouvant être à l'origine des écarts de coûts observés. Il est enfin mentionné que ce contrat a fait l'objet de deux appels d'offres infructueux et des retards supplémentaires dans son octroi auraient un impact sur le cheminement critique de l'ouvrage dans son ensemble.

Les explications fournies par les personnes représentant le Service ont été à la satisfaction de la Commission. La Commission tient à souligner, une fois de plus, la qualité de la présentation du SGPI dans le cadre du projet de l'Hôtel de Ville, laquelle permet d'avoir une vue d'ensemble des contrats octroyés dans le cadre de cet important projet.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de la gestion et de la planification immobilière pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat que le comité exécutif juge nécessaire de soumettre à la Commission ;*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires ;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;

À l'égard du mandat SMCE219057012 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.